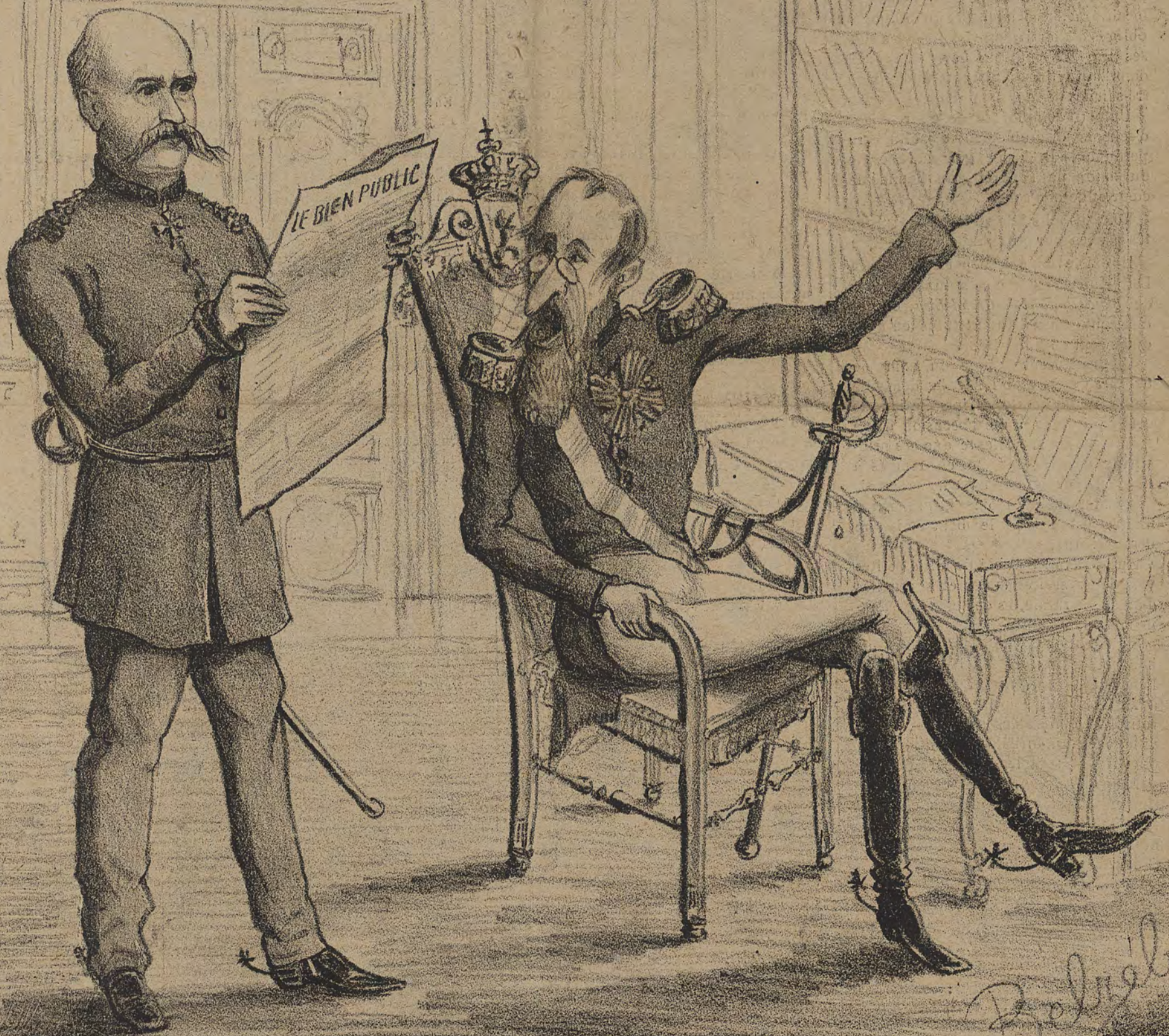


Bureau
Passage
Lemonnier
12.

LE RASOIR

Bureau
Passage
Lemonnier
12



A propos de la réserve.

(Pontus lisant) — Une réunion de la droite a eu lieu hier. Dans cette réunion, la droite a décidé de rejeter le projet de loi sur la réserve quel qu'il soit.

(Le Roi furieux) — Mille millions de carabines!! Nous sommes fumés!! Ce n'était pas la peine assurément de changer Malou par Bernaert pour être joué de la sorte!

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Editeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
à forfait
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

UN EXEMPLE A SUIVRE.

Qui ne se rappelle les vexations de toute espèce auxquelles les instituteurs officiels ont été en but dans un grand nombre de communes cléricales du Luxembourg, du Limbourg et des Flandres, au lendemain de la promulgation de la loi scolaire de 1879.

Tout le monde a pu lire dans l'enquête scolaire qu'ensuite des odieuses excitations du clergé, certains d'entre eux ne pouvaient trouver à se nourrir dans la localité où ils résidaient, et qu'ils étaient obligés d'aller s'approvisionner des choses les plus indispensables à la vie, dans des villages distants de deux ou trois lieues de leur domicile.

Un petit complot de ce genre vient d'échouer misérablement dans un coin perdu de la Bretagne, grâce à l'énergie du maire de l'endroit, un homme de cœur et de bon sens.

Voici les faits tels qu'ils sont racontés par les journaux Français :

Il existe dans le département de la Loire-Inférieure une commune du nom de *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*, où les cléricaux sont d'autant plus enragés qu'ils sont en minorité.

Un instituteur laïque du nom de Grégoire y a été établi sur la demande de la municipalité. L'installation de cet instituteur a été l'occasion d'une manifestation si violente que ces principaux auteurs ont été condamnés à l'amende par le tribunal correctionnel.

A dater de ce moment, l'infortuné maître est devenu le bouc émissaire des cléricaux.

Après l'avoir accablé de mille petites vexations, si fréquentes et si cruelles dans la vie rurale, ils ont juré de l'affamer, lui et sa famille.

Signification a été faite à tous les bouchers et à tous les boulangers de l'endroit de ne vendre ni pain ni viande à M. Grégoire, sous peine de se voir retirer la pratique des gros bonnets du village, c'est-à-dire de ceux qui, étant plus riches, sont les meilleurs clients.

Placés entre leur intérêt et leurs sentiments d'humanité, bouchers et boulangers, quoique Bretons, n'ont pas hésité : ils ont fermé leur porte à M. Grégoire, et pour que l'instituteur et les siens ne mourussent pas de faim en plein pays civilisé, il a fallu que le maire de Saint-Philbert requisitionnât les fournisseurs.

Voici le texte de l'arrêté pris par ce digne magistrat municipal :

« Nous, Maire de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, « Considérant que M. Grégoire, instituteur primaire, est fonctionnaire public,

« Attendu que, pour remplir les fonctions qui lui sont assignées, il doit être à même de pourvoir à son existence et à celle de sa famille,

» Considérant que la viande de boucherie est de première nécessité,

» Requérons le sieur Bordeau, boucher à

Saint-Philbert, de fournir, au prix qu'il vend à ses autres clients, à M. Grégoire instituteur, la viande dont celui-ci pourra avoir besoin.

» En Mairie, à St-Philbert, le 8 oct. 1884.

» Le Maire, signé : CORMERAIS. »

M. Grégoire n'est donc pas mort de faim et en fin de compte ce sont les fanatiques de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu qui ont été les dindons de la farce.

Il y a deux conclusions à tirer de cette histoire :

La première, c'est que ces bons cléricaux sont partout les mêmes.

La seconde : c'est qu'il est toujours possible à l'autorité, quand elle le veut sérieusement, d'avoir raison des basses intrigues et des agissements immondes de la gent ultramontaine.

Comparons maintenant la conduite de cet humble maire Breton avec celle tenue dans des circonstances analogues par les autorités administratives et judiciaires de notre pays, et cette comparaison terminée, avouons bien humblement que, quoiqu'en dise la légende, la vraie liberté pour faire le tour du monde aurait encore rudement besoin de passer par chez nous.

A. RIGOBERT.

LOGIQUE DOCTRINAIRE.

Il est aujourd'hui certain que si n'y a pas eu dissolution des Chambres au lendemain des élections communales d'Octobre, c'est uniquement parce que les chefs de la doctrine n'en ont pas voulu.

Et savez-vous pourquoi ?

Parce qu'ils ont une peur bleue de voir rentrer à la Chambre MM. Janson, Robert, Féron et autres représentants de l'extrême-gauche.

Mieux vaut pour leur sérénissime quiétude que le banc de Bruxelles soit occupé à perpétuité par les Somze et les Systemans, ou autres législateurs (!!!) brevetés.

Les extraits suivants d'un article de la *Flandre libérale*, en réponse à la *Chronique* qui demandait la réunion d'un congrès libéral, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard :

« Si le gouvernement catholique est encore debout, dit la feuille gantoise, c'est à cause des divisions ou, pour mieux dire, de la situation fautive et déplorable du parti libéral à Bruxelles. »

Et d'un !

« On se dit que si le parti libéral revenait demain au pouvoir, il se retrouverait devant les mêmes difficultés, devant l'opposition passionnée et insensée (sic) de la même minorité que jadis et que MM. Féron, Janson et Robert demoliraient bientôt le gouvernement libéral comme ils l'ont déjà démoli. »

Et de deux !

« L'Association libérale de Bruxelles réclame la dissolution. Eh ! bien, c'est elle, c'est elle seule qui empêche la dissolution, parce qu'on attend en vain les réformes qui doivent rétablir l'union entre elle et les forces vives du parti libéral dans le pays. »

Et de trois !!

Conclusion : L'Olympe doctrinaire préfère imposer au pays huit ou dix années de domination cléricale plutôt que de chercher à s'entendre avec le parti progressiste.

Eh ! bien c'est tout simplement honneux.

RACAGNAC.

P. S. Inutile d'ajouter que le *Journal de Liège* approuve chaleureusement les observations de son confrère de Gand.

Dépêches Télégraphiques.

14 Novembre 1884.

Nonce Rotelli à Prince de Caraman-Chimay.

Eh ! bien, quelles nouvelles en Belgique. Puis-je m'embarquer enfin pour Bruxelles. ROTELLI. †

Prince de Caraman-Chimay à Nonce Rotelli.

Que votre Éminence daigne encore attendre quelques jours. Situation toujours assez troublée. Ai encore entendu chanté hier soir l'Oh Vandenbergboom !

DE CARAMAN-CHIMAY.

Nonce Rotelli à Prince de Caraman Chimay.

Puis pas cependant attendre à perpétuité, avec armes et bagages au dos, sur les quais de Constantinople. ROTELLI. †

Prince de Caraman-Chimay à Nonce Rotelli.

Que voulez-vous faire ? Il vaut beaucoup mieux que votre Éminence reste encore un petit temps à la *Sublime Porte*, plutôt que de venir se faire flanquer ici à la porte... ordinaire.

DE CARAMAN-CHIMAY.

Nonce Rotelli à Prince de Caraman-Chimay.

Vous mauvais plaisant. Serez sûr black-boulé mardi à Philippeville. ROTELLI. †

Prince de Caraman-Chimay à Nonce Rotelli

Hélas ! Je n'en ai jamais douté.

DE CARAMAN-CHIMAY.

Pour extraits plus qu'authentiques :

Le télégraphiste apostolique,
ZUTALORS.

Pour Madeleine.

TREIZAIN.

Tes cheveux, ô Madeleine !
Sont comme impregnés de thym,
De thym et de marjolaine.

Ton rire sonne argentin ;
Si ton corsage est de laine,
Ta peau semble de satin.

Hélas ! sans voix, sans haleine,
Je mourrai, quelque matin,
A cause de toi, vilaine,

D'un feu meurtrier, — latin
Pervers, — ta prunelle est pleine ;
Et mon âme, affreux destin !

S'y brûle, imprudent phalène...

L. DE G.

OH ! CES SAVANTS.

On ne saurait assez le répéter :
La science est tout de même une
bien belle chose.

Ainsi, pas plus loin qu'hier, j'ai été positivement épastrouillé en lisant le compte-rendu de la dernière séance de l'Académie de médecine de Paris.

Il faut vous dire que la docte assemblée s'était réunie aux fins d'entendre et de discuter le rapport d'un certain docteur Brouardel, sur la question de l'empoisonnement par les eaux.

Or, les conclusions du rapport de cet illustre savant sont tellement mer.... veilleuses que je manquerais à tous mes devoirs si je ne les reproduisais ici textuellement.

Oyez donc, les grands principes aqueux-scientifiques que vous révèle le lumineux M. Brouardel :

« 1^o L'eau qui sert d'alimentation doit être exempte de toute souillure quelle qu'en soit la provenance. »

Ainsi par exemple l'eau qui aurait servi à lessiver une quarantaine de chemises de capucins où une couple de douzaines de mouchoirs de poche d'un Monsieur enrhumé qui prise nuit et jour, ne pourrait en aucun cas être utilisée pour allonger le bouillon ni même pour cuire des pommes de terre.

Vous ne vous en seriez-à mais douté, n'est-ce pas ? Moi non plus, d'ailleurs !

Enfin, nous voilà prévenus et nous savons à quoi nous nous en tenir.

Passons au N° 2 et dernier des conclusions du susdit illustre et lumineux docteur Brouardel :

« 2^o La contamination de l'eau par les matières fécales humaines est particulièrement dangereuse. Toute projection de cette nature, quelle qu'en soit la quantité dans les rivières, sources ou fleuves, doit être absolument et immédiatement interdite. »

Sapristi ! Et moi qui croyais qu'une eau fortement additionnée de produits diarrhéiques étaient beaucoup plus saine que celle que l'on recueille, vierge de tout alliage excrémental, aux robinets des fontaines publiques !

Dans quelle erreur je versais, oh ! mon Dieu !

Heureusement qu'il y a encore des savants en France et que la divine Providence a permis que le rapport de l'incomparable M. Brouardel me tombe sous les yeux !

N'est-ce pas que la science est une bien belle chose..... surtout quand elle s'inspire des immortelles maximes de feu Monsieur de la Palisse.

ZUTALORS.

Par çï, par là,

Horrible cataclysme. — Sa Majesté Léopold II en a certainement vu de toutes les couleurs dans ces derniers temps.

Les violentes attaques dont il a été l'objet dans la presse lui ont prouvé que tout n'est pas rose dans le métier de Roi.

Mais enfin, malgré tout, une grande consolation lui restait : il avait pour lui le Constitutionnel de Hasselt.

Hélas ! voilà qu'aujourd'hui cet important organe clérical des bords du Démer lache à son tour la royauté.

Voici en quels termes le Constitutionnel de Hasselt annonce à l'univers cette terrible nouvelle :

« LA CRISE DYNASTIQUE »

Humbles remontrances à S. M. Léopold II. Sire !

Nous vous avons toujours défendu. Aujourd'hui vous n'êtes plus défendable. Pour la dixième fois vous nous avez trahis. Nous vous lâchons ! »

Si ce pauvre Léopold II n'abdique pas de ce coup-ci, eh ! bien je n'y comprends plus rien du tout !

**

Pas de blague. — Je vois dans une circulaire adressée aux membres de l'Association libérale que M. d'Andrimont (Julien) sollicite l'honneur de faire partie du Comité qui se trouve à la tête de cette société.

Voyons ! c'est une plaisanterie, n'est-ce pas ?

M. d'Andrimont (Julien) est déjà plus que suffisamment chargé ce me semble, avec son double mandat de sénateur et de conseiller communal, puisqu'il manque régulièrement 8 fois sur 10 aux séances des deux assemblées dont il fait partie.

Solliciter un troisième mandat dans des conditions semblables, c'est vraiment de la mauvaise blague !

*

Les célérités de la justice. — La Cour suprême du duché de Brunswick vient de rendre son jugement final dans le plus vieux procès connu. Il s'agissait d'une action intentée au gouvernement de Brunswick par les comtes de Stolberg pour occupation abusive du domaine de Blankenburg, qui vaut dix ou douze millions. Cette action a été entamée il y a deux cent quatre-vingts ans, en 1604, devant la chambre impériale de Wetzlar, qui connaissait alors des différends entre les princes souverains du Saint-Empire. Le procès traîna jusqu'en 1649, et subit alors un temps d'arrêt périodiquement interrompu par des actes conservatoires de la famille de Stolberg. Enfin le domaine ayant fait retour aux ducs de Brunswick, l'affaire a été évoquée devant la Cour suprême, qui a débouté définitivement le présent comte de Stolberg de sa revendication.

Très patients, comme on voit, Messieurs les comtes de Stolberg ! Après tout, puisque c'était pour être déboutés quand même, ils n'ont guère perdu à attendre. Au contraire !

*

Cholériana. — Le choléra est à Paris ! Rassurez-vous ! ce n'est pas pour vous effrayer que je vous dis cela.

Je veux seulement constater une chose : c'est que lorsque cette agréable maladie régnait à Toulon situé à 280 lieues d'ici, nos édiles faisaient répandre dans tous les coins de notre ville des quantités énormes de désinfectants, tandis qu'aujourd'hui, alors que le siège de l'épidémie s'est considérablement rapproché puisqu'il ne se trouve plus qu'à 75 lieues de Liège, on ne trouve plus dans nos rues la moindre trace de chlorure de chaux ou d'acide phénique.

J'en conclus que plus le choléra est près de nous... moins il est à craindre.

Quand je vous disais que je ne voulais pas vous effrayer !

**

A qui le panache ! — Aurons-nous bientôt un bourgmestre et quatre — Z — échévins ?

Telle est la question que beaucoup de Jobards se posent en notre ville.

Des renseignements puisés à bonne source nous permettent d'affirmer que l'on s'occupe activement en haut lieu de la formation d'un collège définitif.

Seulement l'enfantement paraît devoir être lent et laborieux, ce qui s'explique aisément puisqu'il s'agit, dit-on, de mettre au jour un collège tout-à-fait... magistral.

On espère néanmoins que l'accouchement se fera dans de bonnes conditions et que la mère et l'enfant se porteront bien.

**

Une question fiscale. — Vu hier établie à la vitrine d'un marchand de tabacs orthodoxes, une carte d'entrée pour une représentation du Joseph de Méhul, qui doit avoir lieu lundi prochain au local du Cercle St-Hubert au profit des écoles catholiques de filles.

Le prix d'entrée est de TROIS francs. Rien que cela !

On nous assure que Messieurs les cléricaux organisent comme cela très souvent des petites soirées au profit de leur sacrée boutique et que, contrairement aux prescriptions de la loi, ils ne payent aucun droit de patente de ce chef.

MM. les fonctionnaires des contributions, dont le zèle fiscal est d'ordinaire si excessif, voudraient-ils bien nous expliquer pourquoi ils tolèrent de semblables fraudes ?

**

Le Mouvement flamand. — Les chiffres ci-dessous démontrent à l'évidence la sérieuse raison d'être du mouvement flamand en Belgique.

Pendant toute la durée de l'exposition des beaux-arts de cette année, à Bruxelles, il a été vendu :

7205 catalogues en français.

200 " " FLAMAND.

Vous avez bien lu 200, c'est-à-dire pas encore trois pour cent, et cela à Bruxelles en Brabant !!

Si les flaminguants ne sont pas contents, c'est qu'ils sont bien difficiles !

**

Mariage réel. — Sous ce titre la Meuse contient l'annonce suivante :

« Un homme âgé de 48 ans, mais en paraissant 40 à peine, bon caractère, fortune plus que suffisante pour sa dépense personnelle, désire faire la connaissance d'une dame de 30 à 45 ans, très honorable et douée d'un bon caractère. Elle peut être veuve et avoir deux enfants, dont une fille. Sa fortune doit pouvoir suffire à ses dépenses et à celles de ses enfants, s'il y a lieu. Donner adresse et photographie qui sera renvoyée avec discrétion. Pas de réponse aux lettres anonymes. Ecrire à T. R. 356, au bureau du journal.

DONT UNE FILLE ! Ces trois mots me rendent rêveur, et je me demande avec inquiétude quelles pourraient bien être les raisons qui ont engagé le mystérieux Monsieur âgé de 48 ans, mais en paraissant 40 à peine, à les introduire dans sa ténébreuse annonce matrimoniale.

Il doit y avoir pour sûr quelque chose là dessous !

BRICOLEUR.

Théâtre Royal.

Nous avons à signaler pendant cette quinzaine une excellente représentation de la Fille du Régiment. M^{me} Gally a interprété tout le rôle de Marie d'une façon irréprochable. Elle a été bien secondée par M^{me} Walther, MM. Garrigues, Vernouillet et Tony.

La reprise de La Traviata a été bonne dans l'ensemble ; elle a fourni à notre première chanteuse l'occasion d'un nouveau et éclatant succès.

Notre sympathique baryton M. Bérardi a été aussi vivement applaudi après la romance du 2^{me} acte. Mais c'est surtout dans Le Maître de Chapelle, dont la reprise a eu lieu mardi, que sa belle voix a fait merveille. M. Bérardi a chanté le rôle de Barnabé en véritable artiste. De mémoire

d'abonné, rarement le charmant opéra-comique de Paer avait trouvé en notre ville un interprète aussi parfait. Aussi le public ne lui a-t-il pas ménagé ses applaudissements.

M^{lle} Valgalier nous a présenté une Gertrude accomplie. Elle a partagé, avec M. Bérardi, les honneurs d'un chaleureux rappel.

Ajoutons que M. Gauthheil avait été très correct dans le rôle de Benetto.

D'importantes modifications vont avoir lieu dans la troupe d'opéra.

M^{lle} Valgalier, MM. Garrigues, Gagneur et Vernouillet ont résilié.

On donne comme officiels engagements de M^{lle} Alix Guérin, 1^{re} dugazon, de M. Lorrant, 1^{er} ténor léger, de M. Briant, 2^e ténor et des D^{les} Reuters, les charmantes ballé-rines de l'an passé. Ces dernières vont effectuer incessamment leur rentrée. Ce sera grande fête ce soir-là au Théâtre-Royal.

M. Gally s'occupe également de la formation d'une troupe de grand-opéra.

Il a engagé jusqu'à présent M^{lle} de Rette, forte-chanteuse falcon, M. Doria, fort ténor et M. Jourdan, basse noble.

Ces trois artistes débiteront jeudi prochain dans La Juive.

Espérons que M. Gally aura eu la main heureuse et que le public lui tiendra compte des efforts qu'il fait pour le satisfaire.

X.

Théâtre du Pavillon de Flore.

L'opérette Le cœur et la main, fait toujours recette surtout en gala. La musique est excessivement gentille et fait oublier un poème bien pauvre. L'interprétation d'ensemble est fort soignée. Enfin M. Nigri et M^{lle} Zélo-Duran, les deux protagonistes de l'œuvre de Lecocq, remplissent leur tâche en véritables artistes.

A bientôt Le jour et la nuit, avec un nouveau ténor. C'est-à-treusème cop qu'on veut les maïsses, dit le proverbe wallon. Qui vivra verra.

Éden-Théâtre du Casino Grétry.

L'Éden-Théâtre, content d'être débarrassé du cirque et de la foire, ses deux terribles concurrents, va pouvoir encaisser de bonnes recettes. On annonce les débuts de la troupe des Lauri dans la pantomime Puss... Puss... à fait courir tout Paris et tout Bruxelles.

Il en sera de même ici, j'en suis certain.

Cercle d'agrément.

Le Cercle d'agrément est en plein travail d'organisation de son grand St-Nicolas des vieillards.

Cette fête consistera en un grand banquet préparé par M. Bernay, offert à tous les hospitalisés de la ville : vieillards hommes et femmes, orphelins et orphelines, 900 couverts. Tout le monde servi par MM. et Dames du Cercle. Ce festin se donnera dans la salle royale de la Renommée. laquelle sera admirablement décorée pour la circonstance.

Un journal de cette ville conseillait dernièrement au Cercle d'agrément de comprendre dans ces fêtes les sourds-muets et aveugles. Renseignements pris à bonne source, je crois pouvoir assurer que tel serait le désir du Cercle, mais que la commission administrative de cet établissement a du décliner pour des mesures d'ordre que je n'ai pas à expliquer ici.

Pour terminer souhaitons un succès complet au Cercle d'agrément, seul promoteur, quoi qu'on en ait dit, de ce genre de fêtes qui se sont toujours données à bureaux fermés

EGO.

FONTAINEBLEAU.

Bureau 6 1/4 h. Rideau 7 h.

DIMANCHE 23 NOVEMBRE 1884.

GRAND CONCERT

ORGANISÉ PAR LE CERCLE DRAMATIQUE

LES INTIMES DE LIÈGE,

avec le gracieux concours de M^{me} JOACHIMS-MASSART, de MM. Joseph BOUSSA, lauréat du Conservatoire royal de Liège ; TASSIN, Joseph MEYERS, chanteurs comiques, et M. DUKERS, amateur distingué.

APRÈS LE SPECTACLE

BAL A GRAND ORCHESTRE

à minuit :

LES BLUETS, QUADRILLE INÉDIT

PRIX D'ENTRÉE ?

A l'avance 75 cent. ; à l'entrée, 1 franc. La Commission se réserve tous droits.

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE.

Marche par l'orchestre.

1^{re} représentation de :

LI CABARET DA BÈBETTE

Comédie-vaudev. en 1 acte, par M. P. Dumoulin.

Distribution : Henri Pirette, ovi d'atelier, MM. G. HONIN ; François Linotte, galant da Fifine, J. GENET ; Bèbette Boray, cabartire, M. FOSSEL ; Fifine, si feie, M^{me} JOACHIMS-MASSART ; Lambert, MM. A. GÉRARD ; Colas, Al. HANAY, camarades da Henri.

INTERMÈDE

DEUXIÈME PARTIE.

- 1. Ouverture par l'orchestre
2. Mon bon ange, romance par MM. Dukers.
3. Chansonnette dite par J. Meyers.
4. L'Anglaise en voyage, chanté par M^{me} Joachims-Massart
5. Air de Galatiée (Masse), par MM. Jos. Boussa.
6. L'homme qui pleure, chanté par D. F. Tassin

TROISIÈME PARTIE.

- 1. Ouverture par l'orchestre.
2. Donne-moi ta main, romance par MM. Dukers.
3. Chansonnette dite par Jos. Meyers.
4. Bonsoir M. le Capitaine, chantée par M^{me} Joachims-Massart
5. Couplets de Carmen (Bizet) MM. J. Boussa.
6. Paris qui chante, scène comique, D. F. Tassin.

QUATRIÈME PARTIE.

UN GARÇON DE CHEZ VÉRY,

Vaudeville en 1 acte, par M. Labiche.

Distribution : Antony, garçon de chez Véry, MM. Math. FOSSEL ; Gilimard, rentier, Jos. THUBAUT ; Alexandre, officier de spahis, G. HONIN ; Mad. Galimard, Mad. JOACHIMS-MASSART.

POUR LA COMMISSION :

Le Secrétaire, G. HONIN. Le Président, N. MONNET

Théâtre Royal de Liège.

Bureaux à 6 h. Rideau à 6 1/2 h.

DIMANCHE 16 NOVEMBRE 1884

LA TRAVIATA.

Opéra en 4 act. par. de Duprez mus. de Verdi.

On commencera par

LES AMOURS DE CLÉOPATRE.

Com. en 3 act. par Marc-Michel et Delacour.

LUNDI 17 NOVEMBRE, représent. popul.

La Fille du Tambour-Major.

Opéra-com. en 3 actes mus. d'OFFENBACH.

Un voyage d'agrément.

Comédie en 3 actes, par Gondinet et Bisson.

JEUDI 20, 1^{re} représentation de la Juive.

Théâtre du Pavillon de Flore.

Bur. 6 h. Rid. 6 1/2 h.

DIMANCHE 16 NOVEMBRE,

LE CŒUR ET LA MAIN

opérette en 3 actes. — On commencera par

LE PETIT LUDOVIC.

comédie en 3 actes.

LUNDI 17 NOVEMBRE

GILLETTE DE NARBONNE.

opérette en 3 actes. — On commencera par

LES PAUVRES DE PARIS.

grand drame en 8 actes.

Liège.— Imp. et Lith. mécan. de J. Daxhelet.

OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE 1884-85.



« Le brillant résultat des élections de Juin a prouvé d'une façon irréfutable la supériorité d'un corps électoral composé exclusivement de censitaires à 42 francs 32 centimes. »



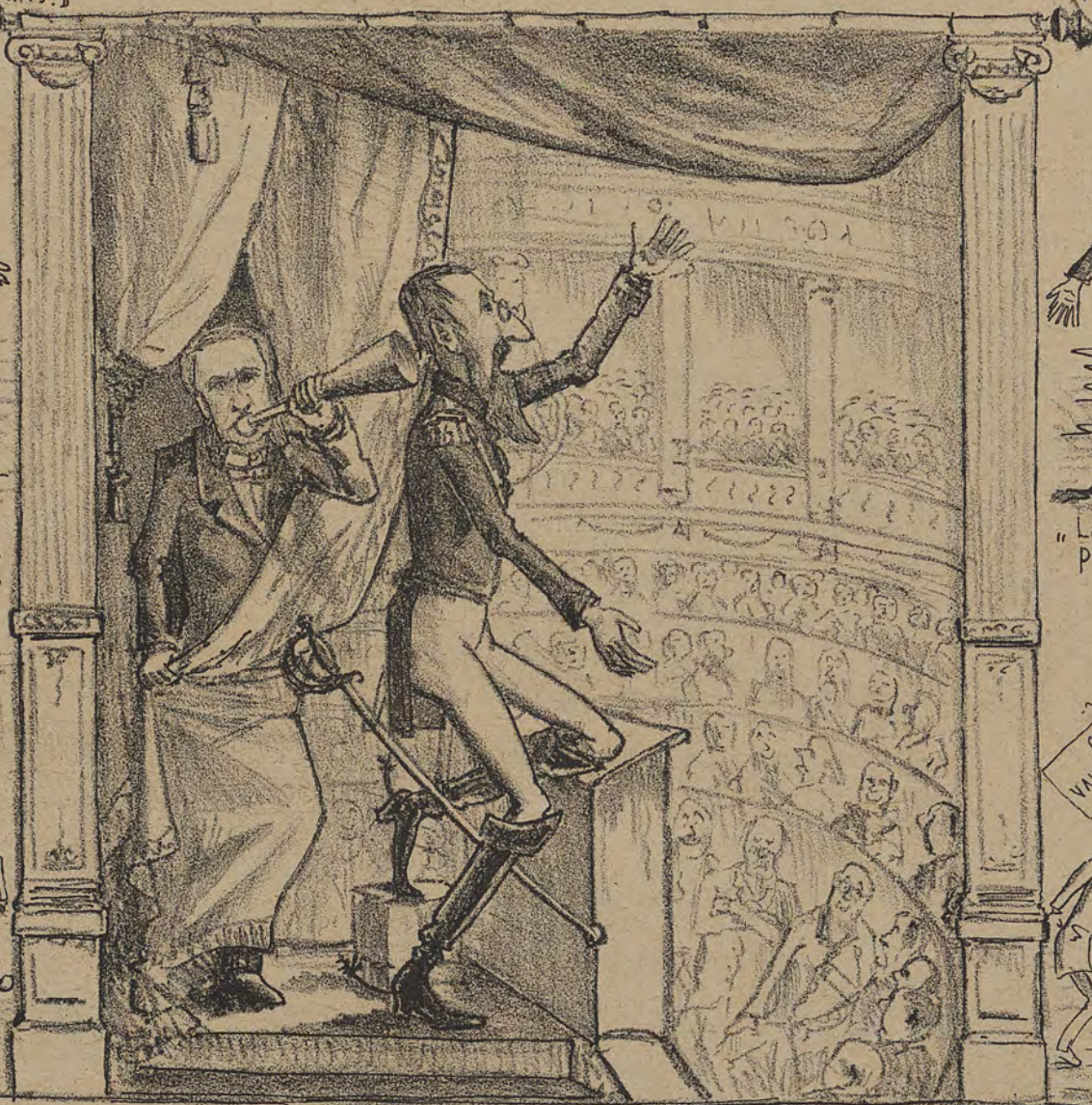
« La Belgique continue à être la terre hospitalière par excellence. »



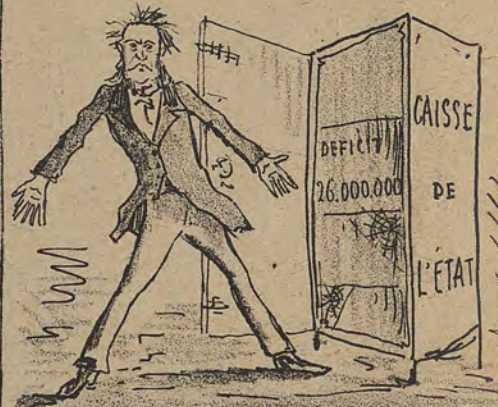
« Tout ce qu'il y a de plus hospitalière! »



« Les anciens combattants de 1830 sont plus que jamais l'objet de ma vive sollicitude. »



Extraits inédits du discours du trône que S.M. Léopold II aurait pu prononcer le Mardi 11 Novembre dernier, à l'occasion de la réouverture des Chambres.



« La situation financière du pays est o peut plus satisfaisante. »



« La culture intellectuelle d'un peuple est plus que jamais, au temps présent, la source essentielle de sa prospérité! »!!!!



« L'art du chant s'est élevé dans ces derniers à un niveau tout-à-fait extraordinaire. »



« L'imposante manifestation du 7 Septembre dernier a fourni aux chefs du grand parti de l'ordre l'occasion de faire preuve d'un courage et d'une intrépidité dignes des temps antiques. »



« Mon gouvernement devient chaque jour de plus en plus populaire. »



« Nous continuons à entretenir les meilleures relations avec les puissances les plus étrangères. »